

ID: 033-200010049-20170314-170314_002A-DE



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 14 MARS 2017

Date de la convocation : 24 février 2017

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents:

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Sophie METTE (Suppléant), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Pascal LABRO (Suppléant), Monsieur Jean Yves ROSAZZA (Titulaire), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N°170314_002 COMMISSION DE DÉLÉGATION DES SERVICES PUBLICS (CDSP) MODIFICATION DES MEMBRES

DÉLIBÉRATION N°170314 002 COMMISSION DE DÉLÉGATION DES SERVICES PUBLICS (CDSP) 170314_002A-DE **MODIFICATION DES MEMBRES**

Depuis la loi du 29 janvier 1993, les délégations de service public font l'objet d'une procédure de dévolution définie aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette procédure prévoit l'intervention d'une commission dénommée «Commission de Délégation des Services Publics» (CDSP). D'ailleurs distincte de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CSPL), cette dernière n'étant compétente que pour donner un avis sur le recours à un mode de gestion délégué du service.

La CDSP intervient à deux moments de la procédure de dévolution :

- Elle est chargée de dresser la liste des candidats admis à concourir d'une part,
- Et d'émettre un avis sur les propositions remises d'autre part.

Elle est également obligatoirement consultée sur tout projet d'avenant à un contrat de délégation de service public « entraînant une augmentation du montant global » de plus de 5%.

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, cette commission est composée :

- De l'autorité habilitée à signer les conventions de DSP (le Président ou son représentant).
- De 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au sein de l'Assemblée Délibérante au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Du comptable de la collectivité et du représentant du Ministre chargé de la concurrence qui siègent de droit avec voix consultatives.

Considérant qu'en application de la loi NOTRe, le nombre et le périmètre des Établissements Publics de Coopération Intercommunal membres du Syndicat mixte Gironde Numérique ont été modifiés.

Il est procédé au renouvellement des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Une seule liste est présentée. Sont candidats :

Membres titulaires

Monsieur Matthieu ROUVEYRE Monsieur Dominique FEDIEU Monsieur Bernard LAURET Monsieur Anacléto ALFONSO Monsieur Alain RENARD

Membres suppléants

Madame Isabelle HARDY Monsieur Philippe COURBE Monsieur Vincent DEDIEU Monsieur Jean Luc LAMAISON Madame Anne Laure FABRE NADLER

Considérant la décision unanime de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 15/03/2017

Reçu en préfecture le 15/03/2017

DÉLIBÉRATION N°170314 002 COMMISSION DE DÉLÉGATION DES SERVICES PUBLICS (CDSP) 170314_002A-DE **MODIFICATION DES MEMBRES**

Sont élus à l'issue du scrutin les membres titulaires et suppléants suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Matthieu ROUVEYRE	Madame Isabelle HARDY
Monsieur Dominique FEDIEU	Monsieur Philippe COURBE
Monsieur Bernard LAURET	Monsieur Vincent DEDIEU
Monsieur Anacléto ALFONSO	Monsieur Jean Luc LAMAISON
Monsieur Alain RENARD	Madame Anne Laure FABRE NADLER

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

De bien vouloir approuver la modification de la composition de la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP).

Adopté à l'unanimité, Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 14 mars 2017

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT